

Directives concernant les échanges de moyenne durée Concerne les étudiants séduinois

- Les élèves du Collège de la Planta qui effectuent un échange de moyenne durée (6-10 semaines) sont placés sous la responsabilité des familles d'accueil et de l'école hôte.
- Ils doivent donc respecter le règlement de leur nouvelle école. La fréquentation des cours est obligatoire, des aménagements d'horaire sont autorisés si l'école hôte le juge bon. Dans ce cas les élèves du Collège de la Planta travailleront dans le lieu qui leur sera proposé.
- Sur place, ils essaieront de s'intégrer le mieux possible à la vie de leur nouvel établissement. Ils rédigeront un petit rapport sur leur séjour et le remettront au responsable des échanges du Collège de la Planta à leur retour.
- Ils ne sont pas obligés de faire des notes dans l'école hôte, mais par contre ils sont vivement encouragés à faire des examens à titre d'essai dans certaines branches.
- Tout manquement grave à la discipline peut faire l'objet d'une sanction, voire d'un renvoi.
- Les élèves effectuant un échange de moyenne durée sont notés sur l'année (un seul semestre). Les notes effectuées avant leur départ sont comptabilisées avec les notes qu'ils feront à leur retour.
- Ils sont priés d'avertir leurs professeurs de leur absence et de prendre les mesures nécessaires pour rattraper la matière vue durant cette période. Leurs professeurs verront avec eux ce qui a lieu d'être rattrapé et qui pourrait faire l'objet d'examens de rattrapage.
- A leur retour au LCP, ils peuvent bénéficier, si nécessaire, d'une courte période de réadaptation (10 jours environ), sans examens.

Le recteur

F. Rossier

Les responsable du bilinguisme

F. Albelda et M. Fournier